

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ALIÉNATION DE BIENS

Conformément au paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la
Loi sur les cités et villes

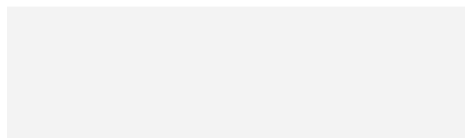
AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, de ce qui suit :

Pour faire suite à la résolution 2013-02-051 adoptée lors de la séance ordinaire du 19 février 2013, le lot 5 262 699 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé sur le boulevard Sainte-Marie, a été vendu à Monsieur Martin Brisson pour la somme de 13 265,76, taxes en sus.

Pour faire suite à la résolution 2013-06-312 adoptée lors de la séance ordinaire du 18 juin 2013, les lots 4 516 526 et 5 077 310 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, les situés dans le parc industriel et portuaire Perron, ont été vendus à la compagnie CSX Transportation, Inc., représentée par M^e Philippe Johnson, avocat pour la somme de 27 982,61 \$, taxes en sus.

Pour faire suite à la résolution 2013-06-312 adoptée lors de la séance ordinaire du 18 juin 2013, les lots 5 291 412, 5 252 543, 5 252 545, 5 252 546 et 5 252 548 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, les situés dans le parc industriel et portuaire Perron, ont été vendus à la compagnie CSX Transportation, Inc., représentée par M^e Philippe Johnson, avocat pour la somme de 175 049,00 \$, taxes en sus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 22 juillet 2013.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier